

Notice explicative relative à la demande d'adhésion

A Le prix de la cotisation comprend :

- Adhésion de l'association OSSV du 1er septembre 2011 à 31 août 2012
- Membre usager de la Fédération Nationale des Sourds de France (FNSF)
- Assurance
- Participer le bénévole
- Bénéficier des tarifs réductions de l'association OSSV
- Activités gratuites pour les enfants adhérents

Barème du tarif adhérent

| | |
|---|------|
| Individuel(le) | 20€ |
| Couple ; concubinage | 35€ |
| Famille 1 (<i>parents + 1 enfant - 16 ans</i>) | 37€ |
| Famille 2 (<i>parents + 2 enfants - 16 ans</i>) | 39€ |
| Famille 3 (<i>parents + 3 enfants - 16 ans</i>) | 41€ |
| un enfant supplémentaire | + 2€ |

B Pièces à fournir

- Autorisation parentale datée et signée pour les mineurs
- Chèque

C Petite message...

Vous prenez la conscience que vous portez maintenant la responsabilité de notre association OSSV, nous vous comptons votre engagement en cas de notre besoin du soutien physique ou moral. Nous allons prouver que notre association est importante pour la communauté Sourde, surtout votre famille, vos enfants, vos amis...

L'association OSSV vous remercie de votre participation pour une année à venir.



A envoyer :

Mme DEVILLE Christiane

Responsable d'adhésion d'OSSV

4, rue Jean Ottavi

69100 Villeurbanne

En cas de besoin des informations complémentaires, contactez par mail :

kiki.patou@free.fr